

Arrêtés ministériels

A.M., 2018

Arrêté numéro AM 0018-2018 du ministre de la Sécurité publique en date du 10 juillet 2018

CONCERNANT la mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents relativement aux pluies abondantes survenues le 18 juin 2018, dans des municipalités du Québec

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, établi en vertu de l'article 100 de la Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3) par le décret n^o 459-2018 du 28 mars 2018, destiné notamment à aider financièrement les particuliers et les entreprises qui ont subi des dommages ainsi que les municipalités qui ont déployé des mesures préventives temporaires ou des mesures d'intervention et de rétablissement, ou qui ont subi des dommages à leurs biens essentiels, lors d'un sinistre réel ou imminent;

VU que le ministre de la Sécurité publique est responsable de l'application de ce programme;

VU l'article 109 de la loi qui prévoit que la mise en œuvre, pour un risque ou un événement particulier, d'un programme général visé à l'article 100, relève du ministre responsable de l'application du programme;

CONSIDÉRANT que, le 18 juin 2018, des pluies abondantes sont survenues dans des municipalités du Québec, causant notamment des dommages à des résidences principales et à des infrastructures routières municipales;

CONSIDÉRANT que des municipalités ont engagé des dépenses additionnelles à leurs dépenses courantes pour diverses mesures préventives, d'intervention et de rétablissement relatives à la sécurité de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT que cet événement d'origine naturelle constitue un sinistre au sens de la loi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre à ces municipalités ainsi qu'à leurs citoyens de bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, établi par le décret n^o 459-2018 du 28 mars 2018, est mis en œuvre sur le territoire des municipalités indiquées à l'annexe jointe au présent arrêté, qui a été affecté par des pluies abondantes survenues le 18 juin 2018.

Signé à Montréal, le 10 juillet 2018

Le ministre de la Sécurité publique,
MARTIN COITEUX

ANNEXE

Municipalité	Désignation
--------------	-------------

Région 05 — Estrie

Audet	Municipalité
Lac-Drolet	Municipalité
Sainte-Cécile-de-Whitton	Municipalité
Stornoway	Municipalité
Stratford	Canton
69215	

A.M., 2018

Arrêté numéro AM 0019-2018 du ministre de la Sécurité publique en date du 10 juillet 2018

CONCERNANT l'élargissement du territoire et la prolongation de la période d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents mis en œuvre relativement aux inondations, aux pluies et au dégel printanier survenus du 28 mars au 30 avril 2018, dans des municipalités du Québec

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU l'arrêté numéro AM 0016-2018 du 11 mai 2018 par lequel le ministre de la Sécurité publique a mis en œuvre le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels

ou imminents afin d'aider notamment les particuliers, les entreprises et les municipalités qui ont subi des dommages en raison des inondations, des pluies et du dégel printanier survenus du 28 mars au 30 avril 2018;

VU l'annexe jointe à cet arrêté du 11 mai 2018 qui énumère les municipalités pouvant bénéficier de ce programme;

VU l'article 109 de la Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3) qui permet, au besoin, au ministre responsable de l'application d'un programme d'en élargir le territoire concerné et d'en prolonger la période d'application;

CONSIDÉRANT que des municipalités, dont les territoires ont été désignés à l'arrêté précité, ont relevé des dommages et ont engagé des dépenses additionnelles à leurs dépenses courantes pour diverses mesures préventives, d'intervention et de rétablissement relatives à la sécurité de leurs citoyens, en raison des inondations, des pluies et du dégel printanier survenus du 28 mars au 17 mai 2018;

CONSIDÉRANT que des municipalités, dont les territoires n'ont pas été désignés à l'arrêté précité, ont relevé des dommages et ont engagé des dépenses additionnelles à leurs dépenses courantes pour diverses mesures préventives, d'intervention et de rétablissement relatives à la sécurité de leurs citoyens, en raison des inondations, des pluies et du dégel printanier survenus du 28 mars au 17 mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre à ces municipalités et à leurs citoyens de bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents mis en œuvre par l'arrêté numéro AM 0016-2018 du 11 mai 2018 relativement aux inondations survenues du 28 mars au 30 avril 2018, dans des municipalités du Québec, est élargi afin de comprendre les municipalités énumérées à l'annexe jointe au présent arrêté et sa période d'application est prolongée jusqu'au 17 mai 2018.

Signé à Montréal, le 10 juillet 2018

Le ministre de la Sécurité publique,
MARTIN COITEUX

ANNEXE

Municipalité	Désignation
Région 01 — Bas-Saint-Laurent	
Auclair	Municipalité
Dégelis	Ville
Lac-au-Saumon	Municipalité
Saint-Léon-le-Grand	Paroisse
Saint-Mathieu-de-Rioux	Paroisse
Saint-René-de-Matane	Municipalité
Sayabec	Municipalité
Témiscouata-sur-le-Lac	Ville
Région 02 — Saguenay–Lac-Saint-Jean	
L'Anse-Saint-Jean	Municipalité
Région 03 — Capitale-Nationale	
Saint-Raymond	Ville
Sainte-Brigitte-de-Laval	Ville
Région 04 — Mauricie	
La Bostonnais	Municipalité
Lac-aux-Sables	Paroisse
La Tuque	Ville
Louiseville	Ville
Maskinongé	Municipalité
Notre-Dame-de-Montauban	Municipalité
Saint-Adelphe	Paroisse
Saint-Alexis-des-Monts	Paroisse
Saint-Boniface	Municipalité

Municipalité	Désignation	Municipalité	Désignation
Saint-Paulin	Municipalité	Région 14 — Lanaudière	
Saint-Roch-de-Mékinac	Paroisse	Mandeville	Municipalité
Shawinigan	Ville	Saint-Alphonse-Rodriguez	Municipalité
Trois-Rives	Municipalité	Saint-Côme	Municipalité
Trois-Rivières	Ville	Saint-Damien	Paroisse
Yamachiche	Municipalité	Saint-Gabriel-de-Brandon	Municipalité
Région 05 — Estrie		Saint-Guillaume-Nord	Territoire non organisé
Dudswell	Municipalité	Saint-Jean-de-Matha	Municipalité
Lambton	Municipalité	Saint-Michel-des-Saints	Municipalité
Région 06 — Montréal		Région 15 — Laurentides	
Montréal	Ville	Ferme-Neuve	Municipalité
Région 07 — Outaouais		Grenville	Village
Gatineau	Ville	Grenville-sur-la-Rouge	Municipalité
Mansfield-et-Pontefract	Municipalité	Harrington	Canton
Pontiac	Municipalité	La Conception	Municipalité
Saint-André-Avellin	Municipalité	La Macaza	Municipalité
Région 09 — Côte-Nord		Mirabel	Ville
Baie-Comeau	Ville	Mont-Laurier	Ville
Ragueneau	Paroisse	Rivière-Rouge	Ville
Rivière-aux-Outardes	Territoire non organisé	Région 16 — Montérégie	
Région 12 — Chaudière-Appalaches		Saint-Constant	Ville
Cap-Saint-Ignace	Municipalité	Saint-Polycarpe	Municipalité
Lotbinière	Municipalité	Région 17 — Centre-du-Québec	
Montmagny	Ville	Pierreville	Municipalité
Saint-Adrien-d'Irlande	Municipalité	69216	